

**Rapport annuel de  
la commission communale  
pour l'accessibilité**

**Ville de Dourdan**

**2017**

## THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics.....	5
3. Services de transports collectifs et intermodalité.....	6
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public.....	7
5. Cadre bâti - Logements.....	8
6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	8
7. Conclusion – Fiche de synthèse.....	9

## **1. Données générales**

### **1.1. Informations administratives de la commune**

La commune de Dourdan est située au Nord-Ouest de l'Essonne, à proximité des Yvelines et de l'Eure-et-Loir, elle compte 10 671 habitants. Ses coordonnées sont les suivantes :

Hôtel de Ville  
Esplanade Jean Moulin – BP 70107  
91410 DOURDAN CEDEX

Personne administrative référente :

Caroline Renoncé  
01.60.81.17.83

### **1.2. Informations administratives de la CCA**

La Commission Communale pour l'Accessibilité, ci-après dénommée CCA, a été créée le 21 novembre 2014, et ses missions sont les suivantes :

- Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'AP d'une part, et ceux qui sont accessibles aux personnes handicapées d'autre part ;
- Etre destinataire des projets d'Ad'AP concernant les ERP situés sur le territoire communal et des documents de suivi de l'exécution des travaux prévus dans ces Ad'AP ;
- Etablir et présenter annuellement au Conseil municipal un rapport sur ces différents aspects.

Les membres de la CCA, désignés par arrêté du 2 mai 2016, sont les suivants :

- Les représentants de la commune :

- Madame Maryvonne BOQUET, Maire de la Commune,
- Mme Catherine AUBERT, 2<sup>ème</sup> Adjointe chargée des Solidarités, des Personnes âgées, du Logement, de la Santé et du Handicap,
- Mme Sylvine HENDELUS, 4<sup>ème</sup> Adjointe chargée du Commerce, du Tourisme et des Transports,
- M. Didier LECRENAIS, Conseiller municipal délégué aux Travaux,
- Mme Claudine KIEFFER, Conseillère municipale déléguée aux Conseils de quartiers et à la surveillance des opérations funéraires,

- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :

- L'Association des Handicapés de Dourdan et son canton,
- L'Inter Association Dourdan Essonne Sud,
- L'A.P.A.E.I. Sud Essonne,
- L'Association des Paralysés de France,

- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :

- L'Union Nationale des Retraités et des Personnes Âgées de Dourdan,
- L'Association Entraide,
- L'Association Généralettes,

- Les représentants des acteurs économiques :
  - Le représentant de l'Association des commerçants de Dourdan (ACARED),
- Les représentants d'autres usagers de la ville :
  - 2 usagers en fauteuil roulant.

Compte tenu de l'intérêt de tous les membres pour l'ensemble des problématiques liées à l'accessibilité, chacune des réunions regroupe l'ensemble des membres de la CCA.

Sur l'année 2017, la commission s'est réunie 3 fois :

- 17 mars 2017 : test du chemin de randonnée sur le site des Fontaines Bouillantes pour mise en accessibilité d'une partie du cheminement,
- 20 novembre : bilan de l'année écoulée et perspectives pour 2018,
- 12 décembre 2017 : visite des locaux du cinéma avant travaux.

## **2. Voirie et espaces publics**

### **2.1. État d'avancement – Document d'accessibilité**

L'élaboration du document Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) était prévue au budget 2015, mais la réglementation de 2014 a imposé la création en 2015 d'un agenda d'accessibilité programmée pour les ERP et les IOP.

Ainsi, cela a conduit à utiliser à cette fin le budget prévu initialement pour le PAVE, et, par voie de conséquence, à reporter l'élaboration du PAVE, la priorité étant donnée à présent à la mise en œuvre de l'Ad'AP.

Le PAVE sera proposé au budget prévisionnel de 2018.

### **2.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées**

Les travaux de réfection de la voirie sont réalisés et contribuent à sa mise en accessibilité. En 2017, le parking à proximité du petit centre commercial de la Croix Saint Jacques a été rénové, et une place réservée handicapé à été créée. De plus, la passerelle menant au centre culturel a été entièrement refaite et un accès PMR a été aménagé.

### **3. Services de transports collectifs et intermodalité**

#### **3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité**

La Ville de Dourdan est desservie par 2 gares RER (ligne C) et par 13 lignes de bus. Les gares RER font l'objet depuis 2016 d'importants travaux de mise en accessibilité qui seront bientôt terminés.

Concernant les arrêts de bus, une programmation de travaux a été élaborée par la Commune pour faire partie intégrante de l'Ad'AP du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA Ad'AP) du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) en 2015.

Dans le cadre du bilan de la 1<sup>ère</sup> année du SDA Ad'AP, la commune avait transmis en 2016 au STIF le nom des points d'arrêt mis aux normes au cours de cette année-là : « Beurepaire » (2 arrêts) et « rue Nicéphore Niepce » (1 arrêt).

Aucun arrêt de bus n'a été mis en accessibilité en 2017 car les voiries sur lesquels ils sont implantés n'ont pas fait l'objet de travaux cette année.

Pour 2018, est prévu de rendre accessible l'arrêt des « Petits Prés », dans les deux sens de circulation, dans le cadre des travaux de voirie envisagés sur la rue Gaston Lesage. Ceux-ci commenceront une fois les travaux sur les bâtiments de la résidence du Parc terminés.

#### **3.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées**

Le STIF ne subventionne les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt que si les travaux prévus sur une même ligne de bus sont programmés sur 4 ans au maximum. Or, la configuration de Dourdan ne peut répondre favorablement à cette contrainte actuellement, étant donné qu'une seule et même ligne de bus dessert la grande majorité des points d'arrêts de la commune. Aussi, la Ville de Dourdan ne déposera de dossier de demande de subvention auprès du STIF qu'une fois une grande partie des travaux déjà réalisés, sans subvention, donc sur une période plus importante que prévue dans la programmation transmise au STIF dans le cadre du SDA Ad'AP.

## **4. Cadre bâti – Établissements recevant du public**

### **4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité**

La Commune possède 33 établissements recevant du public (ERP) qui ont tout d'abord fait l'objet d'une programmation de travaux de mise en accessibilité dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur une durée de 6 ans.

Cet Ad'AP a ensuite été complété cette année par l'ajout des Installations Ouvertes au Public, au nombre de 20. Aussi, au vu de l'importance du patrimoine, l'Ad'AP final validé le 29 juin 2016 par le Préfet comporte une programmation sur 9 ans et porte le numéro 091 200 15 2 0104.

Un bilan d'étape sur la mise en œuvre de l'Ad'AP au terme de la première année a été transmis au Préfet le 30 juin dernier.

### **4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées**

L'Ad'AP communal prévoyait la 1<sup>ère</sup> année la mise aux normes de l'ensemble de l'école J.-F. Régnard et de l'Espace Dourdan Information.

Pour ce dernier, les quelques aménagements restants (sécurisation des escaliers entre les deux salles notamment) ont été réalisés début 2017 pour terminer sa mise en accessibilité. Il reste à déposer auprès des services de l'Etat une autorisation de travaux pour demander spécifiquement une dérogation relative à l'accès en fauteuil à la salle d'exposition. L'Ad'AP mentionnant cette dérogation ne suffit pas.

La réhabilitation du restaurant scolaire Jean-François Régnard a été effectuée en 2016, les travaux dans le reste du groupe scolaire seront proposés au budget prévisionnel 2018. Ils n'ont pas été réalisés en 2017 car il a été décidé de lancer sur les années 2017-2018 de gros travaux de rénovation, dont la mise en accessibilité du cinéma, avec un an d'avance par rapport à l'Ad'AP (prévu pour mi-2019 initialement).

La mise aux normes de l'hôtel de ville doit être terminée mi-2018, les travaux ont donc déjà commencé étant donné leur ampleur. Sur 2016, l'accueil de l'hôtel de ville, le service état-civil, le bureau de Madame la Maire et son secrétariat avaient déjà été rendus accessibles.

En 2017, les travaux réalisés ont été les suivants :

- la création d'une rampe d'accès pérenne menant au nouvel accueil,
- une signalétique intérieure et extérieure adaptée (panneaux extérieurs prêts, ils seront installés dès que les autorisations administratives seront reçues),
- une redistribution des bureaux suite à une réflexion globale sur la place de chacun des services à la population. Cela a conduit au déménagement de nombreux services en cascade afin que ceux accueillant du public soient accessibles.

Sur début 2018 sont envisagés : la création d'un WC accessible au rez-de-chaussée, la sécurisation des escaliers intérieurs et la fin des déménagements de services, en terminant par le transfert du service urbanisme au rez-de-chaussée.

En 2018, est également prévue la création de 2 places réservées aux usagers en fauteuils roulants dans la salle de spectacle du centre culturel.

## **5. Cadre bâti - Logements**

### **5.1. État d'avancement –Documents d'accessibilité**

Le recensement de l'offre de logements accessibles n'a pas encore été abordé.

Cependant, le bailleur social de la Résidence du Parc a prévu prochainement la création de 8 petits logements entièrement accessibles en rez-de-chaussée des bâtiments de cette résidence (la surface sera prise sur les parties communes).

### **5.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées**

Aucun maître d'ouvrage public ou privé n'a sollicité la commission.

## **6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise**

L'ensemble des thématiques concernant l'accessibilité est suivi par la commission communale pour l'accessibilité. Compte tenu de l'avancement de la commune et du calendrier imposé par la loi de 2014 sur l'accessibilité, le domaine de la voirie sera traité par la suite. Aussi, la commission pourra s'assurer que le lien soit fait entre les différents diagnostics.

Avant chaque projet de travaux sur site appartenant à la Ville, l'avis de la commission est recueilli sur tous les points pour lesquels elle estime utile d'y effectuer des aménagements. Ces préconisations sont notées sous forme de compte-rendu de visites et sont, soit intégrées dans les projets de travaux, soit refusées et, dans ce cas, le refus est justifié.

La commission a été sollicitée en amont pour les travaux à l'hôtel de ville.

## **7. Conclusion – Fiche de synthèse**

### **7.1. Voirie et espaces publics**

1. Date d'élaboration du PAVE : à venir

### **7.2. Services de transports collectifs et intermodalité**

2. Date d'élaboration de la programmation pour le SDA ADAP d'Ile-de-France : 26 juin 2015
3. Nombre de lignes :
  - 13 lignes de bus, dont une interne à Dourdan composée de plusieurs sous-lignes
  - 1 ligne de RER (ligne C)
4. Nombre de points d'arrêts diagnostiqués :
  - 34 points d'arrêts de bus (dont 6 impossibilités techniques avérées)
  - 2 gares RER, en cours de travaux de mise en accessibilité
5. Nombre de points d'arrêts accessibles fin 2017 : 14 arrêts de bus
6. Nombre de points d'arrêts rendus accessibles en 2017 :
  - Aucun
7. Nombre de matériel roulant : 3 bus pour la ligne de transport urbain
8. Nombre de matériel roulant par service de transport accessibles en 2017 :
  - 2 bus depuis 2008 sur la ligne du transport urbain
9. Date de mise en accessibilité des pôles d'échange :
  - 2008 pour la gare routière du centre-ville (au niveau de la gare RER « Dourdan ») dont les points d'arrêts sont intitulés « Gare »
  - 2001 pour la gare routière du chemin du champ de courses (au niveau de la gare RER « Dourdan la Forêt ») dont les arrêts sont intitulés « Chemin du Champs de Courses », « Cité scolaire », « La forêt », « Lycée »...
10. Nombre de plaintes relatives à l'accessibilité reçues par le transporteur intramuros et en mairie en 2017 : aucune

### **7.3. Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement**

11. Nombre d'ERP publics : 33 communaux + 8 intercommunaux + 2 collèges + 2 lycées
12. Nombre d'ERP privés ayant déposé un Ad'AP en 2017 et validé : 8
13. Nombre de diagnostics réalisés sur des ERP publics : totalité des ERP communaux et intercommunaux de Dourdan
14. Nombre d'ERP publics communaux mis en accessibilité en 2017 : 1 totalement et 2 partiellement

#### **7.4. Gouvernance et pilotage :**

15. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux différents types de handicap : tous handicaps pris en compte lors des travaux effectués site par site

#### **7.5. Budget communal annuel**

16. Budget transport 2017 : 0 €
17. Budget ERP 2017 : 75 600 €
18. Budget total : 1,4 % du budget global d'investissement